Sainte-Sophie

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE MARDI 4 JUILLET 2023

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2023

1.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2022

1.5 Appui à la Municipalité de Saint-Hippolyte pour l'interdiction d'accès aux camions et véhicules-outils sur le chemin du Lac-Bertrand, entre le chemin des Hauteurs (Route 333) à la rue de l'Affluent, entre 24 h et 6 h 30 du lundi au vendredi

1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-14 **-** Amendement au règlement nº SQ-908-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin de modifier l'article 4 (chemins Abercrombie et McGuire)

1.7 Second projet de règlement nº SP-2023-12 - Amendement au règlement nº 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'annexe 1 : Terminologie et l'annexe 3 : Grille des spécifications de la zone RU-615

1.8 Règlement nº 1387-2023 - Amendement au règlement nº 1250 relatif aux travaux d'agrandissement du garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 887 700 $

1.9 Règlement nº 1388-2023 - Amendement au règlement nº SQ-900-01 relatif à la circulation et au stationnement afin de modifier les annexes V1 : Limite de vitesse 30 km/h et V2 : Limite de vitesse 50 km/h

1.10 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture de chlorure de sodium (sel de déglaçage des chaussées) - Hiver 2023-2024

1.11 Octroi d'un contrat de services professionnels - Activités d'ingénieries nécessaires à la caractérisation des sols et contrôle qualitatif du chantier pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout domestique sur la rue Sainte-Marie

1.12 Octroi d'un contrat de services professionnels - Activités d'ingénieries nécessaires à la mise à jour des plans civils et la surveillance des travaux pour l'agrandissement du garage municipal

1.13 Octroi d'un contrat de services professionnels - Activités d'ingénieries nécessaires à la mise à jour des plans mécanique, électrique et de structure, l'analyse énergétique, ainsi que la surveillance des travaux pour l'agrandissement du garage municipal

1.14 Octroi d'un contrat de services professionnels - Activités architecturales nécessaires à la mise à jour des plans d'architecture, le soutien en gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour l'agrandissement du garage municipal

1.15 Octroi d'un contrat de travaux de construction - Travaux de resurfaçage d'asphalte d'une partie des rues Jean-Noël et Lajoie

1.16 Abrogation de la résolution nº 307-11-19 - Politique relative aux ralentisseurs de type dos-d'âne de la Municipalité de Sainte-Sophie

1.17 Rénovation de l'entrepôt du parc David-Brière - Transfert de fonds

1.18 Nomination de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application de règlements municipaux

1.19 Politique relative aux saines habitudes de vie du camp de jour de la Municipalité de Sainte-Sophie

1.20 Octroi d'un contrat de services professionnels - Activités architecturales nécessaires à un avant-projet pour l'implantation d'un parc municipal

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires

2.2 Dépôt - Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 consolidé

2.3 Modification d'entente - Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) - Projet de parc de planche à roulettes

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Prise de connaissance - Embauches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires ou permanents syndiqués

3.2 Convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Sainte-Sophie - 2022-2027

4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

4.1 Servitude de virée temporaire sur une parcelle des lots 2 757 899 et 2 757 901, rue des Colombes

4.2 Renouvellement du bail de location d'un local situé au 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville pour la Sûreté du Québec - Société immobilière du Québec

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Aucun

6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

6.1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec - Installation d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard des Hauteurs (Route 333) et de la côte Saint-André

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2581, boulevard Sainte-Sophie

7.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2403, boulevard Sainte-Sophie

7.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 732, rue de New Glasgow

7.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 453, chemin de l'Achigan Est

7.5 Dérogation mineure - 176, rue Orise

7.6 Dérogation mineure - 2747, rue Godard

7.7 Dérogation mineure - 1500, boulevard des Hauteurs

7.8 Dérogation mineure - 396, rue Petit

7.9 Amendement à la résolution nº 091-04-23 relative à la modification au projet de lotissement portant sur les lots 2 760 220 et 5 336 302, prolongement de la rue des Saphirs

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Aucun

9. COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS D'AFFAIRES

9.1 Permis de colportage - Bell Canada

10. AFFAIRES DIVERSES

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 Période de questions

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12.1 Levée de la séance

1.6 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O^ 2023-14 -** AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ SQ-908-03 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4 (CHEMINS ABERCROMBIE ET MCGUIRE)

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 4 est modifié par l'insertion des informations suivantes :

Rue	Endroit	Heure
Abercrombie, chemin	Entre les chemins McGuire et du Lac-Bertrand	24 h à 6 h 30 - Lundi au vendredi
McGuire, chemin	Toute sa longueur	24 h à 6 h 30 - Lundi au vendredi

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n^o^ P-2023-xx	4 juillet 2023
Adoption du règlement, résolution n^o^ xxx-08-23	15 août 2023
Approbation du MTQ	
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	767593

PROJET

1.7 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^O^ PP-2023-12 -** AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE ET L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE RU-615

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'annexe 1 : « Terminologie » est modifié par le remplacement des termes suivants :

   « **Cours d'eau**
   Toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec débit régulier ou intermittent, y compris un lit créé ou modifié par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé.

   Fossé
   Fossé mitoyen, fossé de voies publiques ou privées ou fossé de drainage visé aux paragraphes 2 à 4 du premier alinéa de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., c. C-47.1).

   Lac
   Étendue d'eau à l'intérieur des terres d'origine naturelle ou anthropique. »

2. L'annexe 1 : « Terminologie » est modifié par l'ajout des termes suivants :

   « **Milieu humide**
   Milieu humide tel que défini par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2). »

3. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant de la zone RU-615, par le remplacement, dans la section « Normes de lotissement », à la sous-section « Rue existante : » de « 5 000 » par « 3 000 ».

PROJET

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	6 juin 2023
Adoption du premier projet de règlement n^o^ PP-2023-12, résolution n° 115-06-23	6 juin 2023
Adoption du second projet de règlement n^o^ SP-2023-12, résolution n^o^ xx-07-23	4 juillet 2023
Adoption du règlement, résolution n^o^ xx-xx-23	
Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur	
Avis public / Publication du règlement	
Numéro séquentiel	747 470

1.8 **RÈGLEMENT N^O^ 1387-2023 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ 1250 RELATIF AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 887 700 $**

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire préliminaire datée du 5 novembre 2018 et révisée en date du 1er septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie a décrété, par le biais du règlement numéro 1250, un emprunt et une dépense de 3 500 000 $ pour des travaux d'agrandissement du garage municipal situé au 1121, montée Morel;

CONSIDÉRANT QU''il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1250 afin de pourvoir aux coûts excédentaires projetés;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Le titre du règlement numéro 1250 est remplacé par le suivant :

   Règlement numéro 1250 - Décrétant une dépense et un emprunt de 7 387 700 $ pour l'exécution des travaux d'agrandissement du garage municipal.

2. L'insertion, après le premier « considérant » du suivant :

   CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière en vertu du programme d'amélioration et de construction d'intrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;

   CONSIDÉRANT QU'en fonction des conditions du programme, le taux d'aide financière estimé pour notre projet est de 60 %, pour un maximum de 3,5 millions; ce taux sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière et s'appliquera sur le coût maximal admissible fixé par le Ministère;

3. L'article 1 du règlement numéro 1250 est remplacé par le suivant :

   Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour l'agrandissement du garage municipal, sous réserve des autorisations prévues par la loi, de l'acceptation des plans et devis par le conseil municipal et de leur intégration au présent règlement, incluant les frais, les frais d'administration et profits, les honoraires professionnels, les frais de financement, les taxes et les imprévus, le tout tel que plus amplement décrit à l'article 2 du présent règlement et à l'estimation budgétaire détaillée, option 01, préparée par DKA Architectes inc., en date du 1er septembre 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

4. L'article 2 du règlement numéro 1250 est remplacé par le suivant :

   Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 387 700 $ aux fins du présent règlement, à savoir :

Travaux d'agrandissement du garage municipal		4 706 815	$
Imprévus (10 %)		470 682	
	Sous-total :	**5 177 497**	
Administration et profits (15 %)		776 624	
Honoraires professionnels (10 %)		470 682	
	Sous-total :	**6 424 803**	
TVQ *montant net		320 427	
Frais de financement (±10 %)		642 470	
	Total des dépenses :	**7 387 700**	$

5. L'article 3 du règlement numéro 1250 est remplacé par le suivant :

   Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 387 700 $ sur une période de 25 ans.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-11	6 juin 2023
Adoption du règlement, résolution nº xxx-07-23	4 juillet 2023
Approbation du MAMH	
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	746198

ment au règlement 1250 relatif aux travaux d'agrandissement du garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montar

ANNEXE A

	2020	2022 Option 01
Total des travaux d'architecture	**994 820,00 $**	**1 808 740,00 $**
Section 01 - Conditions Générale	20 000,00 $	21 200,00$
Section 02 - Démolition	35 150,00 $	36 380,00 $
Section 03 - Enveloppe extérieure	500 645,00 $	652 245,00 $
Section 04 - Aménagements intérieurs	375 160,00 $	526 620,00 $
Section 05 - Équipements	63 865,00 $	72 295,00 $
Section 06 - Mobilier et équipements spéciaux		500 000,00 $
Total des travaux de structure	**533 725,00 $**	**915 275,00 $**
Fondation, dalle, béton	137 700,00 $	240 000,00 $
Dalle inférieure	73 175,00 $	107 275,00 $
Charpente (induant renforcement toit)	322 850,00 $	568 000,00 $
Total des travaux de mécanique et d'électricité	**772 858,00 $**	**1 434 550,00 $**
Mécanique	467 858,00 $	935 500,00 $
Électricité	305 000,00 $	499 050,00 $
Total des travaux de civil et de paysage	**278 467,40 $**	**548 250,00 $**
Civil	208 467,40$	448 250,00 $
Fosse septique	70 000,00 $	100 000,00 $
Sous-total	**2 579 870,40 $**	**4 706 815,00 $**
Contingences de conception (10%)	257 987,04$	470 681,50 $
Administration et profits (15%)	425 678,62$	776 624,48 $
Sous-total	**3 263 536,06 $**	**5 954 120,98 $**
TPS (5%)	163 176,80$	297 706,05 $
TVQ (9,975%)	325 537,72 $	593 923,57 $
Total des travaux	**3 752 250,58 $**	**6 845 750,59 $**

ESTIMATION BUDGÉTAIRE	GARAGE MUNICIPAL SAINTE-SOPHIE	**DKA ARCHITECTES**	DOSSIER : 20081	DATE : 01 - 09 - 2022	ÉCHELLE : N/A	**A11**

1.9 **RÈGLEMENT N^O 1388-2023 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES V1 : LIMITE DE VITESSE 30 KM/H ET V2 : LIMITE DE VITESSE DE 50 KM/H**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'annexe V1 : Limite de vitesse 30 km/h, est modifiée par :

   – Le retrait de l'information suivante :

Nom de la rue	De	À	Période
Morel, montée	N° civique 1117	Godard	En tout temps

   – L'ajout de l'information suivante :

Nom de la rue	De	À	Période
Morel, montée	Cynthia	Godard	En tout temps

2. L'annexe V2 : Limite de vitesse de 50 km/h, est modifiée par :

   – Le retrait des informations suivantes :

Nom de la rue	De	À
Cèdres, des	Toute sa longueur	
Morel, montée	623, montée Morel	La fin, direction nord-ouest

   – L'ajout des informations suivantes :

Nom de la rue	De	À
Cèdres, des	Val-des-Lacs	Gertrude
Cèdres, des	Belvédère, du	N° civique 618
Cèdres, des	Henri	N° civique 381
Cèdres, des	N° civique 343	Val-des-Lacs, chemin de
Morel, montée	623, montée Morel	Cynthia
Morel, montée	Godard	La fin, direction nord-ouest

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-13	6 juin 2023
Adoption du règlement, résolution nº xx-07-23	4 juillet 2023
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	749568